

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Troeger.

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Guillaume-Ferdinand Troeger, né à Zaltbommel (Pays-Bas). le 19 février 1822, est en Belgique depuis 1834, d'après une déclaration faite par le postulant même ; mais il ne se trouve au dossier aucune autre pièce qui le constate. L'extrait du registre matricule du 2^{me} régiment de chasseurs à pied, porte qu'il s'est engagé, le 6 mai 1838, comme musicien-gagiste pour 4 ans, et que le 17 juin 1842 il s'est réengagé pour un terme de cinq années. Le dossier ne contient non plus aucune pièce relative à la conduite qu'il a tenue dans son pays natal, et, d'après sa propre déclaration, il n'y exerçait aucune profession.

Les autorités consultées appuient la demande.

Le Rapporteur,

EUG. DE SMET.

Pour le Président,

HENOT.
